

Des projets pour demain

Perspectives et propositions

Accueil des enfants, fiscalité des entreprises, Microcity, études de faisabilité du TransRUN... Ces six dernières années, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont adopté et mis en oeuvre d'importantes réformes pour l'avenir du canton. Certaines d'entre elles ont même été très largement adoptées par le peuple. Le Conseil d'Etat entend poursuivre sur cette lancée, pour consolider le développement de notre canton. Notamment par une baisse d'impôt ciblée sur les familles et les classes moyennes, la réalisation du RER neuchâtelois et la réforme hospitalière. L'Etat ne pourra pas à lui seul couvrir les engagements prévus à l'avenir. Certes, les mesures réalisées jusqu'à présent ont permis de redresser les finances de l'Etat et d'assurer le financement de Microcity, l'un des plus gros investissements réalisés ces trente dernières années. C'est pourquoi le Conseil d'Etat entend lancer un dialogue renouvelé avec les acteurs de la collectivité neuchâteloise pour dégager le financement des projets stratégiques de notre canton, ceci le long de dix axes, qui vont de la poursuite du désenchevêtrement des tâches à une nouvelle répartition du produit de l'impôt des personnes morales, en passant par un train de mesures d'économies pérennes et un financement partagé du RER neuchâtelois.

L'action du Conseil d'Etat est limitée à la durée d'une législature. Elle s'inscrit toutefois dans la continuité des travaux menés par les gouvernements précédents. Les fruits de cette action sont généralement perceptibles après plusieurs années. C'est donc aux générations futures qu'il s'agit de penser dans les décisions qui sont prises aujourd'hui.

Le bilan des réformes, des réorganisations et des restructurations entreprises ces dernières années est réjouissant. Ces réformes, alliées à la rigueur du frein aux dépenses, ont en effet permis à l'Etat de renouer avec des bénéfices en 2006, 2007 et 2008, du jamais vu depuis le début des années 90!

Le redressement des finances cantonales est donc en bonne voie, mais il reste encore fragile. L'Etat a certes retrouvé la maîtrise des charges de l'administration cantonale. Mais les subventions connaissent une importante dynamique de croissance. Par ailleurs, les finances cantonales sont fortement dépendantes de la conjoncture ou de facteurs extérieurs, comme le versement de la part au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS). Enfin, le volume d'investissement reste trop faible.

Par conséquent, la baisse d'impôt pour les familles et les classes moyennes, la réalisation du RER neuchâtelois et la réforme hospitalière, des projets stratégiques pour l'avenir du canton et les générations futures, exigent, comme préalable, la consolidation du redressement des finances dans la durée.

Ambition politique et rigueur

Pour le Conseil d'Etat, la consolidation du redressement est envisageable le long de dix axes de financement qui devront être partagés avec les acteurs qui composent la

collectivité neuchâteloise, les communes, les établissements cantonaux et communaux, les institutions parapubliques et les entreprises.

Ainsi, concernant le financement du RER neuchâtelois, le Conseil d'Etat souhaite étudier avec les communes un financement conjoint, l'Etat ne pouvant pas assumer à lui seul le financement d'une infrastructure aussi importante. En matière d'enseignement et de formation, des études sont en cours pour renforcer les synergies dans les hautes écoles (Université, HES, HEP) afin de mieux maîtriser les coûts en valorisant les avantages comparatifs et compétitifs de nos hautes écoles.

Le Conseil d'Etat entend également étudier un assouplissement du frein dans le domaine des investissements et revoir la limite des 2% sur les comptes de fonctionnement pour éviter l'augmentation de la dette. Il propose un nouveau train de mesures pérennes totalisant quelque 74 millions de francs en 2015 et qui entreront progressivement en vigueur dès 2012. Ces mesures consistent essentiellement en des restructurations et rationalisations.

Dans le domaine de la santé, on relèvera en particulier le programme d'économie sur lequel Hôpital neuchâtelois est déjà engagé et l'introduction de contrats de prestations pour les homes et le maintien à domicile. Ces mesures devraient rapprocher notre canton de la moyenne nationale et amener à une meilleure maîtrise des coûts de la santé. En parallèle, le Conseil d'Etat évaluera les coûts liés à la création d'un centre de soins aigus en comparaison des deux actuels.

Naturellement, le Conseil d'Etat veillera de près à l'évolution de la conjoncture économique pour revoir ses objectifs et adapter, si nécessaire, les délais de mise en œuvre des différents projets. Il entend agir et ne pas subir les événements, malgré les incertitudes immédiates, ceci pour assurer les conditions de notre développement et de notre bien-être. C'est ce choix et les réflexions qui le sous-tendent que le Conseil d'Etat souhaite désormais partager avec toutes celles et tous ceux qui composent la collectivité neuchâteloise.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le redressement des finances et les documents en lien avec cette conférence de presse sont disponibles sur www.ne.ch/presse**

Pour de plus amples renseignements:

Gisèle Ory, présidente du Conseil d'Etat, tél. 032 889 61 00.

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 7 septembre 2011